

# Liberté de la presse & laïcité

..... Des libertés fondatrices de la République

## Liberté de la presse

La loi du 29 juillet 1881

Elle consacre la liberté de la presse. Elle protège la libre expression, la circulation des idées et la critique des pouvoirs.

## Laïcité

La loi du 9 décembre 1905

Elle acte la séparation des Églises et de l'État qui garantit la liberté de conscience.

..... Liberté de la presse : une idée neuve ... depuis 1881 ! .....



LOI  
SUR LA

## LIBERTÉ DE LA PRESSE

du 29 juillet 1881

CHAPITRE Ier

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE

Art. 1er. — L'imprimerie et la librairie sont libres.

Art. 2. — Tout imprimé rendu public, à l'exception des ouvrages dits de ville ou bilboquets, portera l'indication du nom et du domicile de l'imprimeur, à peine, contre celui-ci, d'une amende de 5 fr. à 15 fr.

La peine de l'emprisonnement pourra être prononcée si, dans les douze mois précédents, l'imprimeur a été condamné pour contravention de même nature.

Art. 3. — Au moment de la publication de tout imprimé, il en sera fait, par l'imprimeur, sous peine d'une amende de 16 francs à 300 francs, un dépôt de deux exemplaires, destiné aux collections nationales.

Lithographie : "Descente dans les ateliers de la liberté de la presse" Maison de Balzac.

Il s'agit d'une mise en scène de la censure : les membres du gouvernement font une visite dans cet atelier afin de brimer la liberté d'expression. La planche dénonce ainsi la censure exercée par la monarchie de Juillet sur la presse d'opposition.

Pas de délit de "blasphème" en France

La France est le premier État à abolir le délit de blasphème du Code pénal le 25 septembre 1791.

Le terme "blasphème" est défini comme l'outrage à une divinité.

Ce comportement n'est pas punissable. L'injure, la diffamation, la provocation à la haine ou à la discrimination envers les croyants sont interdites. La loi du 29 juillet 1881 limite la liberté d'expression à ce qui pourrait créer des troubles à l'ordre public. Comme depuis 1791 il n'existe plus de délit spécifique de blasphème, c'est l'ordre public qui est protégé.

Attentat contre Charlie Hebdo, 7 janvier 2015

